

# Ordre du jour et propositions

Jeudi, 20 mai 2021 – Exécution par écrit

		<b>Remarque</b>
1	Nomination du scrutateur	Vote
2	Procès-verbal de la 136 <sup>e</sup> Assemblée générale (ordinaire) du 7 septembre 2020	Vote
3	Rapport sur l'exercice 2020	Prendre note
4	Comptes annuels	
	a) Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2020	Vote
	b) Prise de connaissance du rapport de l'organe de révision	Prendre note
	c) Décision relative à l'utilisation du bénéfice net	Vote
5	Décharge aux membres du Comité et de la Direction	Vote
6	Fixation des cotisations des membres pour 2022, selon l'article 6 des statuts	Vote
7	Élections statutaires	Vote
	a) Membres du Comité	
	b) Organe de révision	
8	Honneurs	Prendre note
9	Diverses propositions des membres selon l'article 11f des statuts	Non applicable
10	Prochaine Assemblée générale: 12 mai 2022 à Interlaken	Information

# Propositions du Comité

Des informations complémentaires à propos des points 2, 3, 4, 7 et 8 de l'ordre du jour sont disponibles sur le site [www.electrosuisse.ch/gv](http://www.electrosuisse.ch/gv).

## au point 1

Le Comité propose d'élire Dr Philipp Juchli, avocat et notaire, St-Gall, en tant que scrutateur.

## au point 2

### Procès-verbal de la 136<sup>e</sup> Assemblée générale (ordinaire) du 7 septembre 2020

Approbation du procès-verbal publié dans le Bulletin SEV/AES 11/2020.

## au point 3

### Rapport du Comité sur l'exercice 2020

Le Comité propose qu'il soit pris connaissance du rapport de l'exercice 2020.

## au point 4

### Comptes annuels

- Le Comité propose d'adopter le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2020.
- Prise de connaissance du rapport de l'organe de révision.
- Le Comité propose d'affecter le bénéfice net de CHF 690 000.– aux réserves libres.

## au point 5

### Décharge aux membres du Comité et de la Direction

Il est proposé de donner décharge au Comité et à la Direction pour sa gestion au cours de l'année 2020.

## au point 6

### Fixation des cotisations des membres pour 2022

Le Comité propose les cotisations annuelles suivantes:

#### a) Membres personnels

Les catégories sont liées aux prestations et sont au libre choix. Les cotisations comprennent l'adhésion à toutes les sociétés spécialisées.

Catégorie	Cotisation annuelle (CHF)	Cotisation annuelle (CHF) jusqu'à 25 ans / à partir de 65 ans
Light	80	60
Classic	140	120
Premium	220	200
TechTalents	exonéré	
membres d'honneur	exonéré	
Fellow	exonéré	

#### b) Membres du domaine

##### Catégorie entreprises et institutions

La classification se base sur le nombre d'employés actifs dans les domaines de l'électrotechnique et des technologies de l'énergie, de l'information, de l'environnement et des systèmes ainsi que dans les domaines qui y sont attribués (comme la mobilité).

Catégorie	Nombre d'employés	Cotisation annuelle (CHF)	Nombre de voix
1	1–9	325	2
2	10–29	650	4
3	30–49	1 150	6
4	50–99	1 950	7
5	100–249	3 250	8
6	250–499	4 900	10
7	500–999	8 800	12
8	1000–1999	15 300	16
9	dès 2000	23 100	20

# Propositions du Comité (suite)

## Catégorie producteurs / distributeurs d'énergie

Catégorie AES	Catégorie Electro-suisse	Cotisation annuelle (CHF)	Nombre de voix
1	1	1 482	7
2	2	2 132	8
3-4	3	3 055	9
5-7	4	4 277	10
8-13	5	6 006	11
14-27	6	8 229	12
28-50	7	10 686	13
ab 51	8	13 156	15

### au point 7

#### Élections statutaires

##### a) Membres du comité de direction

#### Réélections

Le Comité propose la réélection à partir de l'AG 2021 jusqu'à l'AG 2024 de

- D<sup>r</sup> Dieter Reichelt, Leiter Division Netze, Axpo Grid AG, Baden, pour un deuxième mandat.
- Prof. D<sup>r</sup> Joseph El Hayek, HEIG-VD, Yverdon-les-Bains, pour un troisième mandat.

#### Démissions

- Pier Angelo Ceschi a atteint la durée de mandat maximale et ne peut être réélu conformément aux statuts. C'est la raison pour laquelle il quitte ses fonctions au sein du Comité.
- D<sup>r</sup> Thomas Wettstein a annoncé sa démission du Comité pour des raisons professionnelles.

#### Nouvelles élections

Le Comité propose d'élire en tant que nouveaux membres pour un premier mandat allant de l'AG 2021 à l'AG 2024 :

- Daniel, Müller, Head of Electrification Business Switzerland, ABB Schweiz AG, Baden
- Marco Bigatto, directeur général/COO, AIL SA, Lugano

#### c) Organe de révision

Le Comité propose la réélection de la société PricewaterhouseCoopers AG en qualité d'organe de révision pour une année supplémentaire.

#### au point 8

##### Honneurs

Le comité a nommé Pier Angelo Ceschi, D<sup>r</sup> Thomas Wettstein et D<sup>r</sup> Matthias Zwicky Fellows d'Electrosuisse pour leur travail dévoué et fructueux au profit de l'association et de la branche.

# Bilan

Bilan au 31 décembre (en kCHF)	2020	2019
Liquidités et actifs détenus à court terme avec cours de bourse	24 013	19 155
Créances sur livraisons et prestations	4 347	4 693
Autres créances à court terme	115	271
Provisions	200	104
Comptes actifs de régularisation	552	959
<b>Total actif circulant</b>	<b>29 227</b>	<b>25 182</b>
Placements financiers	14 109	12 420
Participations	910	1 009
Immobilisations corporelles	2 532	3 052
Immeubles	20 444	21 344
Immobilisations incorporelles	164	550
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>38 159</b>	<b>38 375</b>
<b>Total actif</b>	<b>67 386</b>	<b>63 557</b>
Engagements sur livraisons et prestations	846	1 175
Autres engagements à court terme	4 830	2 845
Comptes passifs de régularisation	5 550	6 481
<b>Total capitaux de tiers à court terme</b>	<b>11 226</b>	<b>10 501</b>
Dettes à long terme portant intérêts	5 000	5 000
Provisions à long terme	26 611	24 599
Fonds affectés ESTI	11 742	11 341
<b>Total capitaux de tiers à long terme</b>	<b>43 353</b>	<b>40 940</b>
<b>Total capitaux de tiers</b>	<b>54 579</b>	<b>51 441</b>
Fonds de roulement	2 500	2 500
Réserves libres provenant de bénéfices	9 617	9 090
Bénéfice net annuel	690	526
<b>Total capital propre</b>	<b>12 807</b>	<b>12 116</b>
<b>Total passif</b>	<b>67 386</b>	<b>63 557</b>

# Compte de profits et pertes

Compte de profits et pertes au 31 décembre de l'exercice clôturé (en kCHF)	2020	2019
Produit net sur livraisons et prestations	46 581	47 595
Charges de personnel	32 207	32 568
Prestations de tiers	3 420	4 516
Administration et publicité	4 555	4 713
Entretien et réparations	389	68
Autres charges d'exploitation	2 240	2 688
Amortissements et corrections de valeur cumulées sur des postes de l'actif immobilisé	2 650	2 594
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts</b>	<b>1 120</b>	<b>448</b>
Recettes financières	886	237
Charges financières	278	227
<b>Résultat d'exploitation avant impôts</b>	<b>1 728</b>	<b>458</b>
Revenu immobilier	1 194	1 155
Frais liés aux immeubles	1 092	1 029
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 830</b>	<b>585</b>
Dépenses d'exercices antérieurs	745	0
<b>Bénéfice annuel avant impôts</b>	<b>1 085</b>	<b>585</b>
<b>Impôts directs</b>	<b>395</b>	<b>59</b>
<b>Bénéfice net annuel</b>	<b>690</b>	<b>526</b>

# Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre de l'exercice clôturé (en kCHF)	2020	2019
<b>Activité commerciale</b>		
Bénéfice net annuel	690	526
Amortissements / corrections de valeur cumulées sur des postes de l'actif immobilisé	2 650	2 594
Variations des provisions à long terme	2 012	3 653
Variations des fonds affectés	401	(174)
Perte / (gain) placements financiers	(679)	72
Variation des créances sur livraisons et prestations	346	(14)
Variation des autres créances à court terme	156	251
Variation des provisions et des prestations non facturées	(96)	35
Variation des comptes de régularisation actifs	408	(504)
Variation des engagements sur livraisons et prestations	(329)	(112)
Variation des autres engagements à court terme	1 985	94
Variation des comptes passifs de régularisation	(931)	(343)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité commerciale</b>	<b>6 614</b>	<b>6 078</b>
<b>Investissements</b>		
Investissements dans des placements financiers	(1 007)	(2 000)
Investissements dans des participations	0	(19)
Investissements dans des immobilisations corporelles	(749)	(1 551)
Désinvestissements d'immobilisations corporelles	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des investissements</b>	<b>(1 756)</b>	<b>(3 570)</b>
<b>Activités de financement</b>		
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>4 858</b>	<b>2 509</b>
<b>Justificatif de la variation des liquidités</b>		
État au 01.01.	19 155	16 646
État au 31.12.	24 013	19 155
<b>Variation des liquidités (net)</b>	<b>4 858</b>	<b>2 509</b>

# Annexe aux comptes annuels 2020

## 1. Principes d'évaluation appliqués

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions légales sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations. Les principales positions au bilan sont comptabilisées comme suit.

### Créances sur livraisons et prestations

Les créances sur livraisons et prestations sont comptabilisées à la valeur nominale. Des réévaluations individuelles ont été faites sur ces valeurs.

### Placements financiers

Les placements financiers comprennent le portefeuille de titres ainsi que des participations minoritaires détenues directement. Le portefeuille de titres est placé dans un mandat de gestion de patrimoine conservateur et à long terme et est comptabilisé aux valeurs marchandes. Au cours de l'exercice considéré, une réserve pour la fluctuation des valeurs de 1 500 000 CHF a été imputée aux revenus des titres. Les participations minoritaires sont évaluées jusqu'à concurrence des coûts d'acquisition, déduction faite d'éventuelles corrections de valeur.

### Immobilisations corporelles et immeubles

Les immobilisations corporelles et les immeubles sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition initiale et après déduction des amortissements économiquement nécessaires.

## Saisie du chiffre d'affaires

La saisie du chiffre d'affaires a lieu de manière générale au moment de la facturation à la fin du mandat global ou d'un mandat partiel selon la base contractuelle. Les prestations non encore facturées ou les mandats en cours ne sont pas activés. Il y a des exceptions dans les domaines suivants : dans le domaine de la formation continue, la facturation a lieu normalement avant l'événement. Les événements déjà facturés mais non encore effectués sont ajustés en fin d'année selon les principes de la comptabilité par période. À l'ESTI, la facturation des émoluments pour les projets a lieu au moment de l'approbation. Pour les contrôles de réception après achèvement en cours, une provision est constituée. Pour certains contrats, une régularisation manuelle est faite pour toutes les prestations déjà perçues mais non encore exécutées.

## 2. Données, ventilations et explications sur les comptes annuels

« Electrosuisse, Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information » est une association dont le siège est à Fehraltorf.

Le nombre des postes à plein temps atteint en moyenne annuelle 227 collaborateurs (exercice précédent 223).

### Créances et dettes envers des participations

Le compte autres créances à court terme renferme des créances envers des participations de CHF 1 505 000 (exercice précédent CHF 1 046 000).

Participations (en kCHF)	2020		2019	
Nom, forme juridique et siège	Capital	Voix	Capital	Voix
Electrocontrôle SEM SA, Martigny	40	80 %	135	80 %
InstaControl AG, Winterthur	436	100 %	436	100 %
Electrosuisse Control AG, Münchenstein	100	100 %	100	100 %
Electrosuisse Service AG, Fehraltorf	335	100 %	335	100 %

Les participations minoritaires avec un pourcentage de voix inférieur à 20% sont mentionnées dans Placements financiers.

## Immeubles

Electrosuisse possède les immeubles utilisés en majorité à des fins propres au siège de Fehraltorf.

## Engagement envers des institutions de prévoyance

Les engagements envers des institutions de prévoyance se montent à CHF 917 000 (exercice précédent CHF 875 000).

## Dettes à long terme portant intérêts

Hypothèque de CHF 5 Mio. pour le financement de l'immeuble à Fehraltorf arrivant à échéance en 2023. Des cédules hypothécaires d'un total de CHF 27 Mio. servent de garantie.

## Provisions à long terme

Il s'agit de réserves latentes qui doivent assurer la pérennité à long terme d'Electrosuisse avec ses activités en faveur des membres et de la branche.

## Fonds affectés ESTI

Il s'agit de fonds réservés pour l'ESTI. Ils proviennent d'une part des « réserves de compensation de l'ESTI », de l'excé-

dent cumulé de l'ESTI des années précédentes, ainsi que des « provisions pour travaux en cours sur des projets de l'ESTI » pour lesquelles l'émolument a déjà été perçu mais dont le contrôle de réception n'a pas encore été fait.

## Prestations de tiers

Les prestations de tiers consistent en frais pour les locaux de formation et de journées professionnelles ainsi que pour la sous-traitance de mandats.

## Dépenses d'exercices antérieurs

Il s'agit d'une charge fiscale pour les exercices précédents.

## Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation comprennent les charges pour la flotte automobile, le loyer pour les sites d'entreprise ainsi que pour les assurances.


## Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de révision se montent à CHF 36 000 (exercice précédent CHF 36 000).

# Rapport de l'organe de révision

Electrosuisse, Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information  
Fehraltorf

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des membres sur les comptes annuels 2020



## Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des membres de Electrosuisse, Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information Fehraltorf

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels joints de Electrosuisse, Association pour l'électrotechnique, les technologies de l'énergie et de l'information, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

**Responsabilité de la Direction**  
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la Direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fautes ou d'erreurs. En outre, la Direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité de l'organe de révision**  
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes exigent du praticien d'effectuer l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fautes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées au contexte, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, de l'existence plausible des estimations comptables adéquates ainsi qu'une vérification de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous soulignons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**  
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**  
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la branche SBR et d'indépendance par l'art. 65b al. 2 CC en relation avec l'art. 728 CC et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 65b al. 2 CC en relation avec l'art. 728 al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse BSU, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, selon les prévisions de la Direction.

Prüfungsbüro Coopern AG, Binckstrasse 60a, Postfach, 8050 Zürich  
Téléphone: +41 78 750 44 00, Téléfax: +41 78 750 44 00, www.pwc.ch

Prüfungsbüro Coopern AG ist ein Mitglied der globalen Netzwerkorganisation der unabhängigen Wirtschaftsprüfungsgesellschaften der PwC-Gruppe.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Prüfungsbüro Coopern AG

Thomas Thalmer Expert-réviseur Président responsable	Franz Girod Expert-réviseur
--	--------------------------------

Zürich, le 25 février 2021

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)

